

TIPI

TITRES PAYABLES PAR INTERNET

LE SERVICE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES PUBLIQUES LOCALES PAR INTERNET



GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

REGIE DE RECETTES DU SECTEUR PUBLIC LOCAL



Le présent guide de mise en œuvre présente le service de paiement des recettes publiques locales par Internet via le dispositif TIPI.

Conformément à la convention signée entre les différentes parties prenantes, toutes les informations contenues dans ce guide sont susceptibles d'être mises à jour.

Votre comptable public et le correspondant monétique du département (administrateur local de TIPI) seront tenus informés des mises à jour apportées au fur et à mesure de leurs intégrations.

TABLE DES MATIERES

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI.....	3
1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL	3
1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF	4
1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE	5
2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHÉRER À TIPI.....	6
3. LES ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	6
3.1 LES FORMALITÉS D'ADHÉSION	6
3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE	7
3.3 UN SYSTÈME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE	7
3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITÉ.....	8
3.4.1 Choix du mode de saisie	8
3.4.1.1 Le compte-usager	8
3.4.1.2 Le formulaire de saisie manuelle.....	8
3.4.2 L'appel de TIPI en pop-up	9
3.4.2.1 Pour un lien de type "href" la syntaxe à utiliser est la suivante :	9
3.4.2.2 Pour un lien sur un bouton la syntaxe à utiliser est la suivante :	9
3.5 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION	9
3.5.1 Phase de test.....	9
3.5.1.1 Test d'envoi de l'URL à l'application TIPI	9
3.5.1.2 Test d'exploitation de l'information retour	11
3.5.2 Phase d'activation.....	13
3.6 PASSAGE EN PRODUCTION	13
4. LE DÉROULEMENT DES PAIEMENTS.....	17
4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA RÉGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT	17
4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT À L'USAGER ET AU RÉGISSEUR	17
4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU REGISSEUR.....	17
4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHER DE TRANSACTIONS.....	17
4.5 LA RÉCEPTION DU FLUX FINANCIER.....	17
5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET	18

ANNEXES

- 1 Formulaire d'adhésion à TIPI.
- 2 Liste des produits TIPI régie.
- 3 Formulaire contrat commerçant CB
- 4 Tableau des messages d'erreurs envoyés par TIPI
- 5 Exemples d'adaptations de site Internet de collectivités au paiement en ligne

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE TIPI

1.1 LES ENJEUX DU PAIEMENT EN LIGNE DANS LE SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Le paiement en ligne a commencé à se développer dans le secteur public local dans le courant des années 2000, dans des secteurs comme le tourisme, la billetterie ou pour alimenter des comptes familles. Mais cette percée est restée cantonnée à quelques collectivités.

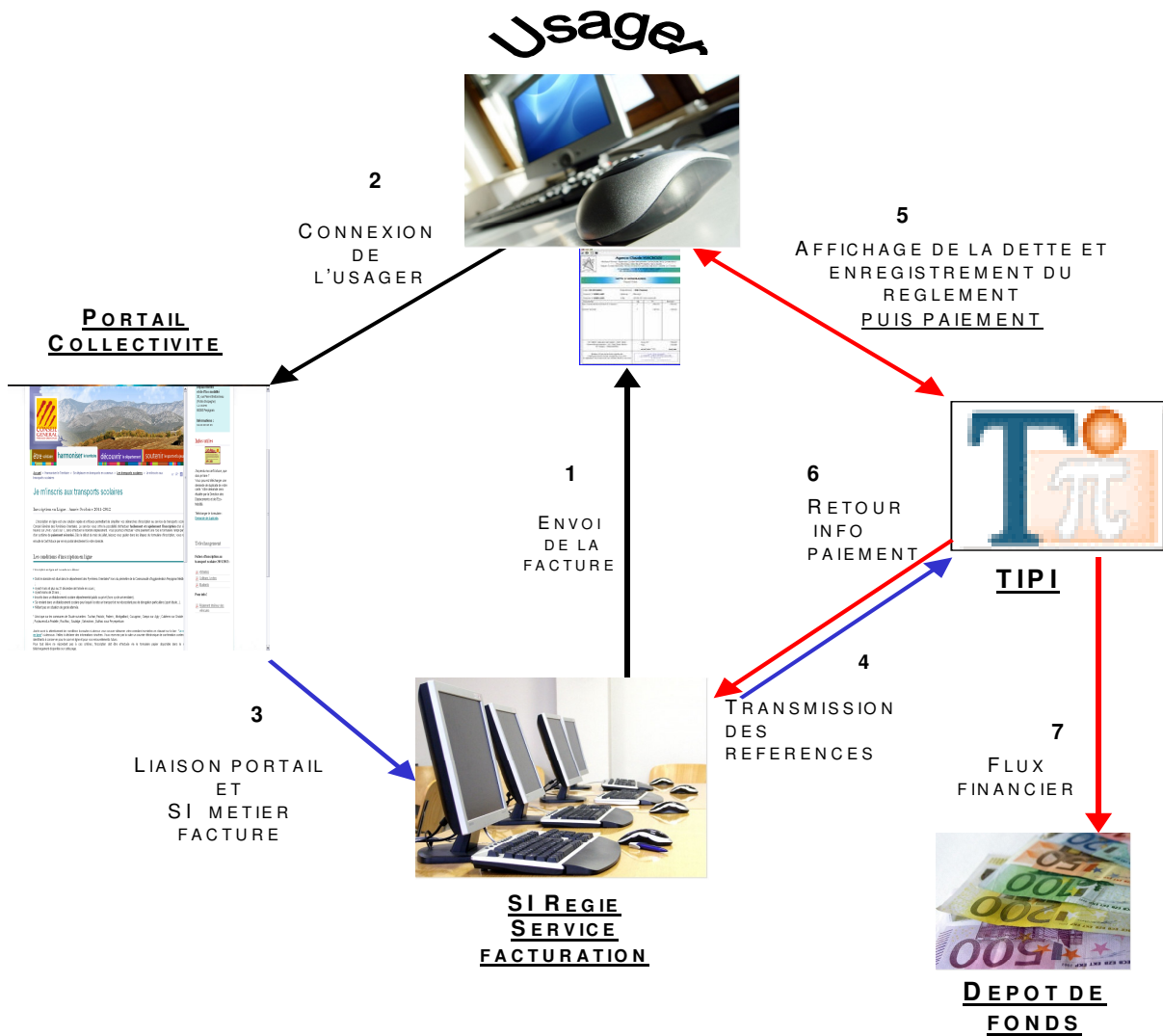
Dans ce contexte, en 2008 la DGFIP a souhaité élaborer un dispositif de paiement en ligne utilisable par le plus grand nombre. Plusieurs collectivités pilotes ont travaillé avec la DGFIP pour mettre en oeuvre le dispositif aujourd'hui proposé. Cette collaboration a permis d'enregistrer en 2010, les premiers paiements en ligne des titres émis par ces collectivités pilotes. Pour compléter cette offre la DGFIP a souhaité élargir son offre et permettre l'encaissement des factures de régie du secteur public local par TIPI.

Le dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet doit permettre de répondre aux attentes des usagers qui souhaitent pouvoir bénéficier comme dans d'autres domaines de la vie courante la possibilité de pouvoir effectuer leurs démarches en ligne et donc de pouvoir payer leurs factures de crèche, de restauration scolaire ou d'eau sur Internet. En effet, le télépaiement par carte bancaire sur Internet permet de régler ses factures 24 heures sur 24, sept jours sur sept, sans avoir à se déplacer dans un environnement sécurisé.

Après une phase d'expérimentation probante avec le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, les régies des collectivités peuvent accéder à ce nouveau service qui participe de la modernisation du service public. Ce dispositif s'inscrit dans la démarche menée par la DGFIP pour proposer une gamme de moyens de paiement la plus adaptée aux attentes des usagers.

1.2 DESCRIPTIF DU DISPOSITIF

Le recours à TIPI est d'abord un choix. Chaque adhésion est contractualisée et concerne une ou plusieurs régies de la collectivité. Une régie adhère pour une ou plusieurs catégories de produits. L'environnement qui gère les règlements est entièrement sécurisé.



Le système suppose l'émission préalable de factures. Une fois la créance constatée par le régisseur, une facture est envoyée à l'utilisateur. Celui-ci se connecte sur le site Internet de la collectivité dont l'adresse est indiquée sur la facture. Il saisit les références de sa dette dans le formulaire proposé sur le site de la collectivité ou sélectionne la facture dans un compte usager.

Une fois les contrôles de formes et de cohérence effectués par le site de la collectivité (référence de la dette, montant...), l'utilisateur est invité comme pour un site Internet marchand à sélectionner son type de carte et à saisir son numéro de carte et son cryptogramme.



Si des anomalies sont constatées par l'application TIPI, des messages d'erreur peuvent s'afficher (cf annexe 4).

A l'issue de la transaction, l'utilisateur a la possibilité d'imprimer un ticket de paiement, qui n'a toutefois pas valeur de quittance. Ce ticket est transmis simultanément sur l'adresse électronique fournie par l'utilisateur ainsi qu'au responsable de la régie par courriel.

L'application TIPI enregistre cette transaction et transmet l'information du paiement au système d'information (SI) de la régie adhérente. Ces informations doivent permettre la comptabilisation et l'épargement des factures réglées par la régie.

Pour sécuriser le dispositif, il est conseillé à la collectivité d'adopter un système qui interdit tout double paiement (contrôle des factures en amont du paiement).

1.3 OBJECTIFS DU GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent guide constitue le principal outil de mise en œuvre proposé aux collectivités candidates. Il s'appuie sur des retours d'expériences. Son objectif est de fournir une aide pour la réalisation de chaque projet. Ce guide décrit pour chaque étape l'ensemble de la marche à suivre.

2. LES CONDITIONS REQUISES POUR ADHERER A TIPI

Pour adhérer au dispositif, la régie de la collectivité ou de l'établissement doit respecter un certain nombre de critères :

- Disposer **d'une régie**, (les établissements publics locaux et nationaux de l'Etat sont exclus de cette offre) ;
- Disposer d'un compte de **dépôts de fonds au Trésor** ouvert au nom du régisseur ;
- La régie adhérente doit **générer une facturation séquentielle** comportant des **références stables** pour permettre le suivi des paiements effectués dans la comptabilité du régisseur
- Les factures doivent être inférieures à **10 000€**
- Disposer d'un **portail Internet** permettant à l'usager :
 - soit de saisir les références de sa facture dans **un formulaire de saisie** ;
 - soit d'accéder à la liste de ses factures dans un **compte usager**.
- Respecter les **formalités déclaratives préalables auprès de la CNIL**, Loi Informatique et Liberté modifiée¹;
- Faire apparaître clairement sur les factures les informations nécessaires au déroulement du paiement ;
- Le système d'information de la régie doit être en mesure d'assurer, de manière **automatisée, la concordance entre la facturation et les encaissements**.
- Si le site Internet fonctionne en environnement sécurisé SSL **communiquer à l'administrateur local TIPI** (correspondant monétique de la DDFiP) **le certificat SSL** utilisé.

3. LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.

3.1 LES FORMALITES D'ADHESION.

Après avoir pris connaissance des conditions d'adhésion, le où les responsables de la collectivité adhérente devront formaliser leur adhésion par la signature d'une convention d'adhésion qui leur sera proposée par la Direction Départementale des Finances Publiques. Le correspondant monétique sera leur interlocuteur. Cette convention formalise l'adhésion et précise le rôle de chaque partie.

A l'appui de cette convention, la collectivité devra remplir et signer un formulaire d'adhésion (annexe 1) qui détaille le libellé de la régie adhérente et les types de produits (annexe 2) qui seront payables en ligne.

¹ La collectivité doit s'engager à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés", le service de paiement a fait l'objet des formalités déclaratives prévues par ladite loi (demande d'avis n°1386147, arrêté du 22 décembre 2009 JORF n°0009 du 12/01/2010 page 602 texte N°18).

Si la régie adhérente ne dispose pas de compte de dépôts de fonds au Trésor, la collectivité doit prendre l'attache du comptable public et transmettre une demande d'ouverture de compte auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Une fois ces formalités effectuées le correspondant monétique de la DDFiP enregistre l'adhésion de la collectivité dans l'application TIPI et donne à la régie **un numéro de client TIPI** nécessaire pour l'identifier.

3.2 ADOPTER UNE STRATEGIE ORGANISATIONNELLE

La mise en place du paiement en ligne nécessite d'adapter l'organisation de la ou les régies existantes pour permettre une gestion des règlements efficace.

Deux types d'organisation en régie sont possibles :

- Avec pour le produit concerné une gestion centralisée du télépaiement, **où une régie dédiée adhère à TIPI** et gère les encaissements effectués en ligne. Cette régie coexiste avec la ou les autres régies traditionnelles. Cette organisation permet de distinguer les paiements en ligne des autres moyens de paiement et permet une bonne maîtrise du suivi des règlements.
- Avec **une gestion décentralisée du télépaiement** où chaque régie de la collectivité adhère au paiement en ligne et gère l'ensemble des encaissements quel que soit le moyen de paiement.

NB : Ces scénarii sont des hypothèses fondées sur des retours d'expériences, chaque collectivité adhérente pourra suivant l'architecture et le fonctionnement de ces régies choisir l'une ou l'autre option ou tout autre organisation qui semble la plus adaptée à la bonne gestion du paiement en ligne.

3.3 UN SYSTEME D'INFORMATION COMPATIBLE AVEC LA MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE

Le système d'information doit vérifier la validité de la dette :

Pour adhérer, la régie doit disposer d'un **système d'information permettant l'émission et le suivi comptable des factures**.

Pour ce faire, ces factures doivent comporter des références uniques par exercice pour permettre la gestion des encaissements réalisés.

En outre, le paiement en ligne nécessite de disposer d'une solution entièrement automatisée pour ne pas en diminuer les gains. Cela implique de mettre en œuvre un module permettant l'émargement automatique des factures payées par Internet dans le progiciel de gestion comptable du régisseur par l'interprétation des messages retour de TIPI.

La mise en place de ce module est essentielle à un double titre :

- **éviter de générer un traitement manuel des encaissements ;**
- **éviter qu'une dette soit réglée deux fois en ligne.**

L'information sur la possibilité d'acquitter sa dette par Internet doit figurer sur la facture sous la forme d'un message approprié et suffisamment clair. Quel que soit le mode de saisie choisi sur le site Internet, l'adresse de connexion au service doit être indiquée.

Dès lors que l'émission des titres pris en charge par le comptable public est effectuée, ces factures ne doivent plus être payables par l'utilisateur sur Internet. De ce fait, le délai de mise en ligne paramétré dans le logiciel de la régie ne peut donc excéder la date de prise en charge du titre chez le comptable.

3.4 LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE PAIEMENT SUR LE SITE INTERNET DE LA COLLECTIVITE

L'accès au service de paiement en ligne s'effectue après transmission à TIPI d'une URL (adresse web). TIPI effectue, sur les champs de cette URL, des contrôles de présence et de forme.

La transmission des références s'effectue à partir du portail de la collectivité (ou de la régie), sur lequel l'utilisateur pourra au choix de la collectivité :

- soit saisir les références de sa facture dans un formulaire dédié présenté par la collectivité ou la régie sur son site Internet,
- soit sélectionner sa facture dans la liste des factures rattachées à son compte usager.

Les références ainsi collectées enrichiront l'URL aller que la collectivité doit transmettre à TIPI pour ses contrôles avant paiement.

3.4.1 CHOIX DU MODE DE SAISIE

3.4.1.1 LE COMPTE-USAGER

Le compte usager est l'offre la plus aboutie pour le paiement en ligne. Elle permet de disposer d'un compte en ligne sur le site de la collectivité. Ce compte rassemble l'ensemble des factures payées et restant à régler. Il permet de diffuser **une information individualisée pour chaque compte**. Les erreurs de saisie sont limitées ce qui permet ainsi de sécuriser le paiement en ligne.

Cette solution demande cependant des développements conséquents en terme de système d'information comme l'identification des usagers par login et mot de passe et la mise à jour immédiate des comptes-usagers à l'issue du paiement pour indiquer que la facture a déjà fait l'objet d'un règlement par internet.

3.4.1.2 LE FORMULAIRE DE SAISIE MANUELLE

Cette solution consiste à proposer à l'utilisateur de **saisir, sur une page dédiée, les références de la dette à payer** et permet de générer l'url qui sera envoyée à TIPI. Cette option est la plus simple à mettre en œuvre car elle ne demande pas l'actualisation d'un compte. La saisie par l'utilisateur peut par contre générer des erreurs dans les références transmises et dans les montants payés si les contrôles de cohérence mis en place sur le portail de la collectivité sont insuffisants ou défectueux.

Pour cette raison, il est impératif de prévoir un contrôle d'existence de la référence saisie et un contrôle de cohérence sur le couple référence / montant réglé.

3.4.2 L'APPEL DE TIPI EN POP-UP

L'application TIPI communique avec l'utilisateur au moment du règlement en lui proposant de saisir sa carte bancaire, en confirmant le paiement ou dans certains cas en affichant des messages d'erreurs.

Pour ce faire, il convient d'appeler l'application TIPI dans une nouvelle fenêtre du navigateur. L'appel de TIPI doit s'effectuer en popup, de telle sorte qu'en fermant la fenêtre ouverte, l'utilisateur se retrouve sur le portail de la collectivité. Il est donc **impératif d'appeler l'application TIPI dans une fenêtre pop up** de manière à éviter des déconnexions intempestives en cas d'erreur.

3.4.2.1 POUR UN LIEN DE TYPE "HREF" LA SYNTAXE A UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<Ahref="javascript:window.open('url TIPI','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');"> Appel TIPI</A>
```

3.4.2.2 POUR UN LIEN SUR UN BOUTON LA SYNTAXE A UTILISER EST LA SUIVANTE :

```
<INPUT type="button" onClick="javascript:window.open('url TIPI','_blank','height=700, width=900, toolbar=no, menubar=no, scrollbars=no, resizable=yes, location=no, directories=no, status=no');">
```

Avec `url` TIPI =
`https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=NUMCLI&exer=EXER&refdet=REFDET&objet=OBJET&montant=MONTANT&urlcl=URLCL &mel=MEL&saisie=SAISIE`

Il est impératif d'avoir une popup dont la résolution minimale est de 900*700.

3.5 PHASES DE TEST ET D'ACTIVATION

A la suite des développements entrepris par la collectivité, le portail doit être en mesure de transmettre à TIPI toutes les informations nécessaires au traitement du paiement.

Pour l'option formulaire de saisie, ces tests permettront à la régie qui les réalise de s'assurer que toutes les informations obligatoires seront correctement collectées et transmises à TIPI.

Pour l'option compte-usager, les tests permettent à la régie de s'assurer que le choix d'une facture par l'utilisateur sur le portail entraîne la structuration et l'envoi d'une URL conforme.

Pour l'application TIPI, une régie est un « **client** ». A chaque client est associé au minimum un produit pour lequel la régie proposera le service de paiement en ligne. Le client est créé dans l'application par le correspondant monétique (administrateur local TIPI). A l'issue de la création, le correspondant monétique transmet au client régie, son **numéro de client TIPI**. Ce numéro doit figurer dans l'URL aller avant d'initier les phases de test et d'activation.

3.5.1 PHASE DE TEST

3.5.1.1 TEST D'ENVOI DE L'URL A L'APPLICATION TIPI

Avant le passage en production et l'ouverture du service, une phase de test TIPI est obligatoire. Elle consiste à transmettre à TIPI, par le portail de la régie adhérente, une URL de Test constituée de données spécifiques.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=#####&exer=####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@#####.##&urlcl=#####&saisie=T>

Tableau descriptif des paramètres de l'URL ALLER:

PARAMETRES	LONGUEUR	REGIE
NUMCLI	6	LE NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI
EXER	4	SAISIE LIBRE (caractères numériques)
REFDET	6à30	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, pas de caractères spéciaux)
OBJET	< 100	SAISIE LIBRE (caractères alphanumériques, proscrire toutes données à caractère personnel)
MONTANT	6 max	SAISIE LIBRE* (caractères numériques, sans point ni virgule)
MEL	6 à 80	Adresse mail du testeur
URLCL	<250	URL retour de la collectivité (adresse IP publique et non privée)
SAISIE	1	«T» pour des URL de test et «X» pour des URL d'activation.

***Attention : Pour des raisons liées à la gestion des doublons, il faut indiquer pour chaque paiement test et activation un montant différent. et des montants commençant par 333 (333XX)
(Les montants commençant par 333 génèrent un code erreur)**

Exemples d'url test :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=999999&exer=2012&refdet=001234&objet=TEST&montant=9999&mel=regie@fournisseur.fr&urlcl=https://www.collectivites.fr/retourpaiement&saisie=T>

Dans le cas d'une URL de test, le champ « saisie » doit être valorisé à « T ».

Une fois l'URL de test générée et envoyée, TIPI effectue divers contrôles et affiche une fenêtre proposant le paiement de la dette test. Le testeur devra choisir son type de carte puis saisir les caractéristiques de **la carte bancaire fictive** à utiliser pour réaliser le paiement test:

Les références suivantes doivent être utilisées :

- **Numéro : 1111222233334444**

- **Date de validité carte bancaire : date postérieure à la date du jour**
- **Cryptogramme : 123**

Un message de confirmation du paiement apparaît à l'écran et le testeur reçoit sur sa messagerie électronique un ticket de paiement qui valide le processus de paiement. Le cas échéant des messages d'erreurs permettent à la collectivité d'effectuer les corrections si nécessaire. (cf annexe 4)

Par la suite TIPI constitue une URL retour (TIPI vers Collectivité) qui sera transmise à l'adresse indiquée dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller.

3.5.1.2 TEST D'EXPLOITATION DE L'INFORMATION RETOUR

Après paiement par l'utilisateur l'application envoie, par l'intermédiaire d'une URL (adresse web) retour, l'information relative au règlement effectué. Il appartient à la collectivité de tester l'exploitation des données contenues dans cette URL retour.

Quel que soit le mode d'accès au service (formulaire ou compte-usager) **le client « Régie » doit obligatoirement traiter l'information paiement transmise par TIPI** sur l'adresse URL servie dans le paramètre « URLCL » de l'URL aller (voir supra). En effet, un usager de la régie ne doit pas avoir la possibilité de payer deux fois sa facture par Internet.

ATTENTION :

Les collectivités qui souhaitent mettre en oeuvre un retour sécurisé en **https** devront utiliser un **certificat déclaré auprès d'une autorité de certification et non un certificat auto-signé**. Nous vous conseillons de vous rapprocher du correspondant monétique pour vous assurer que ce certificat est bien intégré dans le magasin de confiance du serveur TIPI.

L'URL retour est constituée à partir des paramètres transmis dans l'URL aller, complétés de paramètres traduisant le résultat de l'opération. Le résultat de la transaction est indiqué dans le champ « **RESULTRANS** » de l'URL retour. Seules les opérations payées doivent donner lieu à mise à jour du système d'information. Le dernier paramètre « **datrans** » est enrichi de la date et heure de l'opération enregistrée par TIPI.

Cette URL se compose de la manière suivante :

<urlcl>²?numcli=#####&exer=#####&refdet=#####&objet=#####&montant=#####&mel=#####@###.##&saisie=T&resultrans=#&numauto=####&datrans=#####&heurtrans=###

² Correspond à l'url qui a été indiquée dans le paramètre urlcl.

Tableau descriptif des paramètres de l'URL Retour:

PARAMETRES	FORMAT	LONG	VALEUR
numcli	Idem URL aller		Idem URL aller
exer			Idem URL aller
refdet			Idem URL aller
objet			Idem URL aller
montant			Idem URL aller
mel			Idem URL aller
saisie			Idem URL aller
resultrans	Alphabétique	1	« P » payée ; « R » refusée
numauto	Alphanumérique	6	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à TIPI
dattrans	JJMMSSAA	8	Date de la transaction du paiement CB
heurtrans	HHMM	4	Heure de la transaction du paiement CB

Dans le cas d'un compte-usager, il est impératif de faire apparaître à l'écran une information indiquant que la facture a fait l'objet d'un règlement par Internet et au mieux en interdisant la sélection.

Dans le cas d'un formulaire de saisie, il est impératif de marquer « payé », dans le SI métier, la référence qui vient d'être réglée pour interdire le double paiement. **TIPI n'effectuera pas ce contrôle puisqu'il n'a pas en base les références qui sont proposées au paiement.**

ATTENTION :

L'adresse indiquée dans le paramètre URLCL doit être une adresse IP publique et non privée. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. Les paramètres sont envoyés par la méthode « POST ».

La collectivité peut effectuer des tests sans limitation de nombre et à tout moment, même après l'activation.

Un défaut de traitement des informations retour peut justifier une interruption du service par l'administrateur local TIPI.

3.5.2 PHASE D'ACTIVATION

Lorsque les tests sont concluants, la collectivité peut déclencher la procédure d'activation de son numéro client dans TIPI. Cette phase conditionne l'ouverture du service aux usagers. A défaut d'activation, les usagers n'auront pas accès au service de paiement en ligne

La procédure d'activation est du ressort de la collectivité.

Pour activer son N° client (fourni par l'administrateur local de la DDFiP), la collectivité doit transmettre à TIPI une URL d'activation. La structure de cette URL est identique à l'URL de test décrite supra. Cependant pour l'activation le champ « saisie » de l'URL doit impérativement être valorisé à « X ».

Cette URL se compose de la manière suivante :

https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@----.--&urlcl=-----& saisie=X

Un paiement fictif est proposé pour valider l'activation, il convient alors de choisir son type de carte puis de saisir les caractéristiques de **la carte bancaire fictive** à utiliser pour réaliser le paiement d'activation:

Les références de la carte bancaire suivante doivent être utilisées :

- **Numéro : 1111222233334444**
- **Date de validité carte bancaire : date postérieure à la date du jour**
- **Cryptogramme : 123**

Une fois le paiement d'activation réalisé, un écran confirme l'activation du client et un message d'activation est transmis par messagerie à la boîte générique fonctionnelle de la régie et à l'administrateur TIPI ayant créé le client dans l'application TIPI.

Le paiement en ligne sera possible à J+1 après activation.

3.6 PASSAGE EN PRODUCTION

Une fois le compte client TIPI activé, le dispositif peut entrer en phase de production et être proposé aux usagers.

En phase de paiement, le code « saisie » des URL envoyées doit être renseigné à « A » ou « M » en fonction de l'option choisie pour accueillir les usagers sur le site Internet. (A pour un compte usager, M pour formulaire de saisie).

Avant l'ouverture du service, la régie doit s'assurer que l'url générée par son site Internet prend en compte cette règle. A défaut, la réception par TIPI d'URL de paiements réels dont le code saisie est « X » ou « T » empêchera le paiement et indiquera des messages d'erreur aux usagers.

La régie doit intégrer sur le site Internet les références proposées au paiement, ce qui lui permettra de réaliser les contrôles de présence et de cohérence obligatoires.

Après saisie ou sélection de la dette par l'utilisateur, la collectivité doit enrichir l'URL aller pour transmission à TIPI.

La collectivité vérifie que tous les champs obligatoires sont enrichis

En cas de formulaire de saisie, la collectivité doit instaurer un contrôle de cohérence entre les références et le montant saisi. Aucun contrôle ne sera effectué par TIPI sur les références et les montants fournis.

Adresse d'envoi et structure de l'URL aller :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/paiement.web?numcli=----&exer=-----&refdet=-----&objet=-----&montant=-----&mel=----@----.&urlcl=-----& saisie=->

Définition des paramètres :

PARAMETRE	DEFINITION	VALEUR
NUMCLI	Numéro client TIPI	Obligatoire
EXER	Exercice de rattachement	Facultatif
REFDET	Référence de la facture	Obligatoire
OBJET	Zone libre	Facultatif
MONTANT	Montant	Obligatoire
MEL	Adresse mail de l'utilisateur	Obligatoire
URLCL	URL retour de la collectivité	Obligatoire
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI	Obligatoire

Description et format des paramètres pour un client « Régie » :

PARAMETRES DE L'URL	FORMAT	LONGUEUR	VALEUR
NUMCLI	Numérique	6	NUMERO CLIENT ATTRIBUE A LA COLLECTIVITE PAR L'ADMINISTRATEUR TIPI
EXER	SSAA	4	Ex : 2012
REFDET	Référence définie par le régisseur ³ .	6 à 30	REFERENCE DE LA FACTURE
OBJET	Alphanumérique (a z A Z 0 9 espace)	< 100	SAISIE LIBRE, PROSCRIRE TOUTES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL
MONTANT	En centimes d'Euro sans virgule	6 max	Ex : pour 15,99€ fournir 1599
MEL	Doit comporter les caractères « @ » et le	6 à 80	Adresse mail de l'utilisateur
URLCL	http:// ou https://.....	<250	URL retour de la collectivité (doit être une adresse IP publique et non privée).
SAISIE	« M » « A »	1	« M » en cas de formulaire de saisie et « A » en cas de compte usager.

³ Interfacée avec le logiciel de facturation pour un suivi facilité. PROSCRIRE TOUTE DONNEE A CARACTERE PERSONNEL.

A réception de sa facture, l'utilisateur se connecte sur le site de la collectivité et, au choix de celle-ci, saisit dans un formulaire ou sélectionne dans une liste, la dette correspondant à sa facture. Une URL est alors générée par le site de la collectivité ou de la régie à destination de TIPI.

A partir de cette URL aller, TIPI effectuera des contrôles de présence et de forme avant d'acheminer l'utilisateur sur la page de paiement sur laquelle il effectuera son paiement en mode sécurisé. A l'issue de cette opération,

Comme pour la phase de test, TIPI transmet à la collectivité, sur l'adresse URLCL, le paramètre RESULTRANS est enrichi du résultat de la transaction de paiement CB (payée, refusée, annulée).

Cette URL retour doit être une adresse IP publique et non privée. Seuls les ports par défaut sont autorisés, protocole http port 80 et protocole https port 443. **Les paramètres sont envoyés par méthode « POST ».**

Le client TIPI pourra ainsi connaître en temps réel le dénouement d'un paiement CB par Internet via TIPI. Les informations transmises lui permettront d'enrichir son SI comptable afin de présenter une situation des dettes restant dues en temps réel.

Le client TIPI, qui aura opté pour un compte usager devra :

- indiquer en correspondance de la dette réglée via TIPI, «paiement CB par Internet en cours de validation »,
- ne plus permettre la sélection de cette dette à son usager,

Pour un client proposant le formulaire de saisie, la référence réglée ne doit plus pouvoir être payable en ligne, il est donc impératif de la « marquer payée » dans le SI pour empêcher le double-paiement.

Adresse d'envoi de l'URL retour:

<http://www.-URLCL-indiquée par le client dans l'URLaller>

Définition des paramètres dans l'URL retour :

PARAMETRE	DEFINITION
NUMCLI	Numéro client TIPI
EXER	Exercice de rattachement
REFDET	Référence de la dette
OBJET	Zone libre
MONTANT	Montant
MEL	Adresse mail de l'utilisateur
SAISIE	Mode de saisie sur le portail du client TIPI
RESULTRANS	Résultat de la transaction du paiement CB
NUMAUTO	Numéro d'autorisation de l'opération CB
DATTRANS	Date de la transaction

Les paramètres facultatifs sont renseignés dans l'URL retour si ils ont été servis dans l'URL aller.

Description et format des paramètres :

TIPI transmettra dans l'URL retour pour les paramètres NUMCLI, EXER, REFDET, OBJET, MONTANT et MEL, les mêmes valeurs que celles présentes dans le l'URL aller.

PARAMETRE	FORMAT	LONG	VALEUR
NUMCLI			Idem URL aller
EXER			Idem URL aller
REFDET			Idem URL aller
OBJET			Idem URL aller
MONTANT			Idem URL aller
MEL			Idem URL aller
SAISIE			Idem URL aller
RESULTTRANS	Alphabétique	1	« P » payée ; « R » refusée. Seul la valeur « P » doit être traitée.
NUMAUTO	Numérique	6	Numéro d'autorisation délivré par le serveur d'autorisation et routé par le gestionnaire de télépaiement à TIPI
DATTRANS	JJMMSSAA	8	Date de la transaction de paiement CB
HEURTRANS	HHMM	4	Heure de la transaction de paiement CB

4. LE DEROULEMENT DES PAIEMENTS

4.1 L'ENVOI AU PORTAIL DE LA REGIE DE L'INFORMATION RELATIVE AU PAIEMENT

A l'issue de la transaction de paiement, TIPI constituera à l'attention de la régie une URL retour qui comportera, en plus des informations transmises dans l'URL aller, le résultat du paiement, à l'adresse indiquée dans le champ URLCL de l'URL aller. La régie exploitera cette URL retour pour mise à jour de son système d'information et du site.

4.2 L'ENVOI DU TICKET DE PAIEMENT A L'USAGER ET AU REGISSEUR

A l'issue de chaque transaction, le gestionnaire de télépaiement affiche à l'écran un ticket de paiement que l'utilisateur peut imprimer. Ce ticket est simultanément transmis par courrier électronique à l'utilisateur ainsi qu'au régisseur.

4.3 LE COMPTE RENDU FINANCIER TRANSMIS AU REGISSEUR

A J+1, la régie recevra **un fichier des transactions** en format xls reprenant le détail des opérations de la journée comptable (de 0h00 à 23h59). Ce fichier comprend toutes les opérations, acceptées ou refusées, enregistrées par le gestionnaire de télépaiement. Il peut être rapproché des tickets de paiement de la journée et du relevé de compte de dépôts de fonds. Ce fichier pourra être conservé avec les tickets de paiement.

A J+2 la régie recevra **le fichier de synthèse financière** en format pdf. Il recense le nombre d'opérations et le montant total des encaissements relatifs à la journée comptable concernée. Ces données peuvent être rapprochées des tickets de paiement de la journée concernée et du relevé de compte de dépôts de fonds. Ce fichier pourra être conservé avec les tickets de paiement.

Il appartient à la régie de rapprocher les tickets de paiement, le fichier des transactions et la synthèse financières avec les émargements enregistrés dans son application comptable pour la journée comptable J.

NB : Les montants repris dans ces fichiers sont **des montants bruts**. Le montant net (après déduction des commissions carte bancaire) sera crédité sur le compte de dépôts de fonds.

4.4 CONSERVATION DES TICKETS DE PAIEMENT ET DU FICHIER DE TRANSACTIONS

Le régisseur doit conserver ces justificatifs pendant 1 an.

4.5 LA RECEPTION DU FLUX FINANCIER

Les flux financiers seront crédités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) du régisseur dans les délais réglementaires.

5. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Phase 1: Etapes préparatoires pour la collectivité

- Analyse et appropriation du guide de mise en œuvre ;
- Signature de la convention et du formulaire d'adhésion, transmission au comptable public ou directement au correspondant monétique de la DDFiP ;
- Adaptation organisationnelle et fonctionnelle de la régie ;
- Adaptation des factures envoyées aux usagers.

Phase 2: Test du dispositif par la collectivité

- Transmission par le correspondant monétique à la collectivité du numéro de client TIPI ;
- Test du formulaire de saisie manuelle ou du compte usager de la collectivité avec l'envoi de l'URL de paiement test vers TIPI
- Validation du traitement comptable du paiement dans le SI métier de la régie

Phase 3 : Activation et mise en production

- Constitution et envoi de l'URL d'activation vers TIPI.

Phase 4 : Ouverture du dispositif

- Communication aux usagers de la nouvelle offre de service
- Premiers paiements enregistrés

FORMULAIRE D'ADHESION

TIPI REGIE

Libellé de la collectivité :	
SIRET de la collectivité :	
Libellé de la Régie* : COLLECTIVITE + NATURE RECETTE**	
Type de produit à encaisser	
BALF de réception des comptes rendus financiers ***	

*Le libellé de la régie figurera sur les tickets de paiement reçus par les usagers. Il faut donc proscrire les libellés génériques comme garderie ou cantine.

**Par exemple : Beauvais Cantine.

***L'adresse de messagerie du régisseur fournie doit être valide à la signature de ce formulaire.

Je soussigné, _____ représentant légal de _____ sollicite la possibilité d'encaisser par Internet via TIPI les factures émises par la régie désignée supra. Cette adhésion engage la collectivité de rattachement à demander l'ouverture d'un contrat commerçant CB, domicilié sur un compte Dépôts de Fonds Trésor et à se conformer en tout point au guide de mise en oeuvre joint à la convention d'adhésion.

Fait en 3 exemplaires à _____

le _____

Visa du comptable
Assignataire

Signature du représentant légal
de la collectivité adhérente

Le Régisseur

Visa du correspondant
monétique

N° Client TIPI	
N° contrat CB	

ANNEXE 2 LISTE DES PRODUITS TIPI :

LISTE DES PRODUITS	
Code produit	Libellé
01	EAU/ASSAINISSEMENT
02	ORDURES MENAGERES
03	CULTURE / SPORTS / LOISIRS
04	SOCIAL
05	SCOLAIRE / PERISCOLAIRE / TRANSPORT
06	TRAVAUX
07	LOCATIONS IMMEUBLES
08	PRODUITS EXCEPTIONNELS
09	PRESTATIONS EPSMS
10	PRODUITS MARCHANDISES HORS EAU-ASS
11	AUTRES PRODUITS DE GESTION
12	RECETTES D'UTILISATION DU DOMAINE
13	AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES
14	IMPOTS ET TAXES (73)
15	AUTRES SERVICES
16	RECOLTES PDTS FOREST ET INTERMEDIAIRES
17	ETUDES
18	DOTATION PARTICIPATIONS
19	PRETS
50	RÉGIE HÔPITAL

Titre										Ecosse			
Auteur : T ADUR M GASPARD L DOVRAT										Nom		Contrôle anomalies URL COLLOC-TIPI	
Projet : TPI										Type		de anomalies Saisie Zocial	
										Statut		Valide	
										Date creation		22/09/2010	
										Date dernière mise à jour		18/05/2011	
Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole De REGIE: 1= TITRE (INDIGOPES VZ) ; 2= ROLMRE;	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGGP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"	EN CAS D'ANOMALIE Rejet	Observations	Ordre des traitements dans TPA	
												Gestion Site Collectivité	Page DGGP
SAISIE	contrôle d'existence et de valeur	0 - 1 - 2	1	La valeur du champ ne peut avoir pour valeur que "P-M-A-T ou X". La valeur "P" est chargée automatiquement lors d'un accès par le portail. si la valeur du champ = "M" message colonne "saisie manuelle", si la valeur = "A" message colonne "saisie automatique", si la valeur = "T" c'est une URL de test, si la valeur = "X" c'est une URL d'activation	S1	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement". Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tipi.budget.gouv.fr.	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>	si la paramètre "saisie" n'est pas servi, un reporting informera l'administrateur TIPI.	1	3
	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2	6	Le numéro de client TIPI doit comporter 5 caractères numériques. Sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T1	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci de le vérifier dans le paramètre "NUMCLI" et ou contacter l'administrateur TIPI." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI. un reporting informera l'administrateur TIPI	L'identifiant collectivité que vous avez saisi est erroné ou inconnu. Merci de ressaisir l'identifiant collectivité précisés sur votre facture ou avis des sommes à payer. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de saisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Ce numéro de client TIPI n'est pas valide. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI). un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP (TIPI) et de fait, renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		2	1
	contrôle d'existence du NUMCLI dans la base des clients TIPI (précision : les clients de statut "migré" présents dans TIPI sont ignorés)			le N° du client doit être pré-existant dans la base TIPI sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	T2					<input checked="" type="checkbox"/>		3	2
NUMCLI	contrôle du statut du client TIPI	0 - 1 - 2		si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "I" (inactif) si le champ SAISIE = "X" et le statut du Client est à "A" (actif) ou le statut est encore "N" (nouveau) mais une activation vient d'être effectuée (présence des références du client dans la table TPA_ACTIVATIONCLIENT) - Rappel la mise à jour du statut au niveau du client est effectuée en différé mais il est prévu un contrôle pour empêcher la réalisation successive de l'opération d'activation si le champ SAISIE = "X" et le statut du client est à "N" (nouveau) poursuite des contrôles TIPI	T3 T4	"Le client TIPI ne peut pas être réactivé par cette procédure, veuillez contacter l'administrateur TIPI" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI				<input checked="" type="checkbox"/>	message à destination d'une collectivité qui ferait un test à partir d'un titre d'activation suite à un changement d'applicatif métier ou autre		
										<input checked="" type="checkbox"/>	Si titre T1, on autorise tous les statuts clients.	4	4

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= RÉGIE; 1= TITRE (INDIGOPES V2) ; 2=ROLMRE;	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA	
										Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFIP
		0 - 1 - 2		si le champ SAISIE = "A" ou "M" ou "P" et le statut du Client est différent de "A" (actif) le paiement est impossible	T5		Le paiement en ligne est momentanément indisponible pour cet identifiant collectivité. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			
	contrôle IRIS	1 - 2		cf paragraphe 3 "TRAITEMENT IRIS"	T6	"Ce client ne peut pas être activé ou testé car il n'est pas référencé dans le référentiel IRIS. Veuillez prendre contact avec votre comptable" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	Le paiement en ligne pour cet identifiant est momentanément indisponible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement. Un bouton "Ressaisir l'identifiant collectivité" renvoie à l'écran de ressaisie de l'identifiant collectivité. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette ne peut pas être payée par Internet, veuillez vous adresser à la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		5	5
		0 - 1 - 2		La collectivité doit avoir le statut "Enregistré" dans TIPI Agent, c'est-à-dire prise compte chez Payline, pour pouvoir commencer ses tests.	T7	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement".	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement".	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement".	"Vous ne pouvez pas activer le client TIPI car il n'est pas enregistré dans le référentiel du prestataire de télépaiement".	<input checked="" type="checkbox"/>	message à destination d'une collectivité qui ferait un test alors qu'elle n'est pas encore enregistré chez Payline.		
EXER	vérification du format d'EXER si le champ est servi (donnée facultative)	0	4	L'exercice comporte 4 caractères numériques, l'année doit être N ou N-1 par rapport date du jour	E1(n'existe pas)		Sans Objet.				Pas de contrôle générant un message d'erreur, faire juste un reporting.	0 (contrôle préliminaire car non bloquant)	Sans objet
	contrôle de forme	1	18	REFDET doit comporter 18 caractères numériques. CODEXER ou Exer (4) + NUMTITRE ou IdPoe (8) + NUMORDRE ou IdLigne (6) sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R1		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Le format de la référence de la dette est incorrect. Veuillez la ressaisir" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de la collectivité - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			
		2	21	REFDET doit comporter 21 caractères CODEXER(4) + ROLREC(2) + ROLDEB(2) + ROLDET(13) caractères alphanumériques sans accent sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	R2	si saisie ="X" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL d'activation n'est pas conforme" si saisie ="T" message:"le format du paramètre REFDET de l'URL de test n'est pas conforme" un bouton "Fermer la fenêtre" clot la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI							
		0	6 à 30	REFDET doit comporter entre 6 et 30 caractères au format a z A Z 0 9 sinon le paiement est impossible	R3		Sans Objet.	"La référence de la facture est incorrecte, veuillez la ressaisir au format alphanumérique (a z A Z 0 9)" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie - il n'y a d'appel explicite de la collectivité par TIPI un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la régie indiquée sur la facture" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			8

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= RÉGIE; 1= TITRE (INDIGOPES V2) ; 2=ROLMRE;	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE= "P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE= "M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE=" A"	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA			
										Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFIP		
REFDET	contrôle de REFDDET dans la base TIPI	1 - 2		Si la dette n'est pas dans la base de paiement TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le format de la référence de dette est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	R4 Référence de la dette inconnue	si SAISIE = "X" la référence du titre d'activation n'est pas conforme, veuillez la vérifier si SAISIE = "T" la référence du titre de test n'est pas conforme, veuillez la vérifier" un bouton OK ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	* La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. * Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP et renvoie à l'écran de saisie (il n'y a pas d'appel explicite de la collectivité par TIPI) un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>					
				Incohérence entre la référence de la dette et le numéro de client	R5		La référence que vous avez saisie n'est pas correcte. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence de la dette n'est pas reconnue, veuillez la ressaisir. En cas de nouvel échec, merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"La référence n'est pas reconnue, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			11 (Coll)	10	
				si la dette est déjà émise dans la base de paiement le paiement est impossible	R6 Dette déjà payée		Le montant à payer a déjà été réglé par Internet le : "DATTRANS". Un bouton "Corriger la référence" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette dette a déjà été réglée par Internet le : "DATTRANS" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera le super administrateur	<input checked="" type="checkbox"/>					
	contrôle du délai de mise en ligne	1 - 2										contrôle supprimé depuis la version V2			
					si la date du jour est > "date de pic" + "délai de mise en ligne" du contrat associé le paiement est impossible.	R7 Hors délai		Le délai de paiement par Internet est expiré. Vous devez régler la somme à payer directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Le délai pour payer cette dette sur Internet est expiré, vous devez la régler directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre avis des sommes à payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>			16 (Coll)	15
					g'il n'y a pas de contrat associé au client TIPI pour ce type de produit le paiement est impossible NB pour "A", "M" et "P" : le contrôle est prévu dans les traitements mais le cas ne pourra jamais se produire car on associe le contrat correspondant lors de la prise en charge de la dette et ensuite il n'y a pas de suppression physique des contrats (une fois créé quand le client est activé, on peut seulement clore ou suspendre un contrat).	R8	SAISIE="X" : "Aucun contrat créé, impossibilité d'activer le client, veuillez contacter l'administrateur TIPI" SAISIE="T" : "Aucun contrat créé, tests impossibles, veuillez contacter l'administrateur TIPI". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>				
	S'il existe un contrat associé ayant pour statut "S"(suspendu) le paiement est impossible	R9		Cette somme ne peut pas être payée sur Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la trésorerie indiquée sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Retour Accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tpi.budget.gouv.fr. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Cette somme ne peut actuellement pas être payée par Internet. Merci d'effectuer votre règlement directement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer". Un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>								

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= RÉGIE; 1= TITRE (INDIGOPES V2) ; 2=ROLMRE;	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA	
										Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFIP
	contrôle du statut du contrat associé	1 - 2 - 3		s'il n'y a aucun contrat au statut 'O' (ouvert)-l'activation est impossible.	R10	SAISIE="X" : "Aucun contrat au statut 'O' Ouvert, l'activation du client est impossible, veuillez contacter l'administrateur TIPI". Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI				<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'activation et le test, on vérifie le statut du contrat fictif qui est toujours à T (donc de facto il est ouvert) à partir de la création du 1er contrat du client.	15 (Coll)	14
OBJET	contrôle de forme	0 - 1 - 2	<100	la valeur du champ doit comporter des caractères alphanumériques + l'espace	O1	SI SAISIE X ou T "Les caractères utilisés dans le paramètre "OBJET" sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	"Les caractères utilisés dans la zone Objet sont incorrects, ils doivent être de forme alphanumérique." un reporting informera l'administrateur TIPI	"Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement." un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI		<input checked="" type="checkbox"/>	Si la longueur est supérieure, le contenu sera tronqué.	7	SO
MONTANT	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2	6	Cas accès par site collectivité Si le nombre de chiffres du montant est supérieur à 6 caractères numériques ou s'il comporte une virgule, l'activation, le test et le paiement sont impossibles. Cas accès par la page DGFIP La zone "Montant" est subdivisée en deux (partie entière et partie décimale). La partie entière doit comporter 4 caractères numériques sans virgule, la zone décimale doit comporter 2 caractères numérique sans virgule si elle est servie (si non servie, elle est considérée à 0 pour la suite des traitements).	M1 Erreur de forme du montant	SI SAISIE X ou T "Le montant doit être exprimé en caractères numériques, en centimes d'euros sans virgule un reporting informera l'administrateur TIPI	Le format du montant saisi n'est pas correct (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). Veuillez le saisir à nouveau. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Un problème technique est constaté : le format du montant est incorrect (présence de caractères non autorisés ou seuil de paiement sur Internet dépassé). (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIPI	*Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à Payer(2)» un bouton « Fermer la fenêtre » permet la fermeture de la POP-UP. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour les codes protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		9	6 (vérification du format numérique) 8 (vérification de la longueur)
	contrôle de la valeur du champ MONTANT	0 - 1 - 2		Si la valeur est supérieure ou égale à 999999 euros paiement impossible	M2 paiement non autorisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification de la valeur (111111) est faite en premier.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	Contrôle inactif car le M1 s'applique avant.	<input checked="" type="checkbox"/>			
				si la valeur est inférieure à 1 € le paiement est impossible	M3 Montant non autorisé	Pour l'activation et le test, le contrôle est effectué mais ne donnera lieu à aucune anomalie car la vérification de la valeur (111111) est faite en premier.	Le paiement par carte bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Un bouton "retour accueil" renvoie à l'écran d'accueil de tipi.budget.gouv.fr. Un reporting informera l'administrateur TIPI.	Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIPI	Le paiement par Carte Bancaire sur Internet n'est pas accepté pour un montant inférieur à 1 Euro. Veuillez régler directement auprès de la Trésorerie(1) indiquée sur votre Avis des Sommes à payer(2) un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP et de retourner à l'écran de saisie. (1) remplacer Trésorerie par Régie pour le code protocole 0 (2) remplacer Avis des Sommes à Payer par facture pour les codes protocole 0 un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		11(pour activation et test régie) 12 (Rég) / 14 (Coll)	13

Nom des champs concernés	nature du contrôle	code protocole 0= RÉGIE; 1= TITRE (INDIGOPES V2) ; 2=ROLMRE;	Longueur du champ	Règle de gestion	Code anomalie	message pour activation et test SAISIE="X" ou "T"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE PAGE DGFIP SAISIE="P"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE MANUELLE SAISIE="M"	Libellé en cas d'anomalie pour SAISIE AUTOMATIQUE SAISIE="A"	EN CAS D'ANOMALIE	Observations	Ordre des traitements dans TPA		
										Rejet		Gestion Site Collectivité	Page DGFIP	
	contrôle de la concordance référence/montant de la dette	1 - 2		Si le montant de la dette saisi est différent de celui de la dette dans TIPI, le paiement est impossible. Pour l'activation et le test, il n'y a pas de dette en base. Il sera vérifié que le montant figurant dans le paramètre est conforme à ce qui est prévu dans le protocole.	M4	SI SAISIE X ou T "Le montant saisi est incorrect. Le paramètre "MONTANT" doit être égal à 111111." Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Merci de vérifier la référence et le montant à payer sur la facture ou l'avis que vous avez reçu. Un bouton "Corriger le montant" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	Ce montant ne correspond pas à la référence saisie. Cliquez sur "Fermer la fenêtre" pour le ressaisir". Ce bouton permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	+Suite à un problème technique, le paiement par Internet est impossible. Merci d'effectuer votre règlement par un autre moyen de paiement auprès de la Trésorerie indiquée sur votre Avis des sommes à payer» un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>	Ce traitement doit être effectué avant les contrôles sur le Montant limités (M2 et M3)	10 (Rég) / 13 (Coll)	12	
MEL	contrôle du nombre et du format des caractères	0 - 1 - 2	6 à 80	l'adresse MEL du débiteur doit être servie sinon le paiement est impossible	A1 Adresse électronique non servie	SI SAISIE X ou T "La saisie de l'adresse mél est obligatoire" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Le format de l'adresse électronique que vous avez saisie n'est pas valide. Veuillez la saisir à nouveau. Un bouton "Corriger l'adresse électronique" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	"Vous devez obligatoirement saisir une adresse électronique valide." un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		6	7.2	
				l'adresse MEL du débiteur doit comporter entre 6 et 80 caractères maximum ainsi que les caractères "0" et "." ; sinon le paiement est impossible	A2 Adresse électronique non valide	SI SAISIE X ou T "L'adresse contenue dans le paramètre "MEL" est incorrecte " Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI				<input checked="" type="checkbox"/>				
				Contrôle d'identité entre les deux adresses mél saisies dans le formulaire du Portail	A3 Adresse électronique de confirmation non conforme	Sans objet	Les adresses électroniques saisies ne sont pas identiques. Un bouton "Corriger l'adresse électronique de confirmation" renvoie à l'écran de saisie des références de la dette. un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans objet	Sans objet	<input checked="" type="checkbox"/>		SO		7.1
URLCL	contrôle du nombre et du format des caractères	0	<250	pour les clients de type Régie ce champ doit être servi obligatoirement et doit être au format http://.....; 250 caractères maximum sinon l'activation, le test et le paiement sont impossibles	U1	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas servie" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans Objet.	* le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	* le paiement par Internet est impossible, veuillez régler directement auprès de la régie inscrite sur votre facture" un bouton "Fermer la fenêtre" permet la fermeture de la POP-UP. un reporting informera l'administrateur TIPI	<input checked="" type="checkbox"/>		11 (Rég)	SO	
		1 - 2		pour les clients de type TITRES et ROLES si servi doit être au format http://.....(facultatif en activation et test) ; 250 caractères maximum	U2	SI SAISIE X ou T "L'url retour n'est pas valide" Un bouton "Fermer la fenêtre" ferme la POP-UP un reporting informera l'administrateur TIPI	Sans Objet.	un reporting informera l'administrateur TIPI	un reporting informera l'administrateur TIPI			10 (Coll) pour T et X (bloquant) 0 (contrôle préliminaire car non bloquant pour M et A)	SO	
Nota Bene 1	Si présence d'un libellé court pour une anomalie, il faut afficher ce libellé suivi du code. Sinon, il faut afficher, la mention Erreur suivi du code.													
Nota Bene 2	Toutes les anomalies (quelque soit le mode de saisie X, T, A, M ou P) seront journalisées dans l'application TIPI et supprimées au bout de 60 jours. Les messages de reporting comprendront toujours : le N°client TIPI ; le nom des champs concernés, le code et le libellé de l'anomalie													

ANNEXE 5

Exemples d'adaptations de sites Internet au paiement en ligne

La collectivité a le choix entre deux modalités pour récupérer les éléments nécessaires à l'identification de la dette et de l'utilisateur :

FORMULAIRE DE SAISIE :

Exemple non contractuel, dépendant de la structure des factures émises par le régisseur, présentant au-dessus du formulaire, une facture standard et les champs où sont communiquées les références à saisir.

PAIEMENT EN LIGNE :
RESTAURANT SCOLAIRE - PORTAGE DE
REPAS - ÉCOLE DE MUSIQUE

EXEMPLE DE FACTURE
Exemple de facture

Collectivité ou établissement : COMMUNE DE SAINT-YORRE Budget principal			
Exercice	FACTURE	Nom du débiteur	Montant
2010	193	37,50€

REPLIR LES CHAMPS SUIVANTS

Exercice	<input type="text"/>
Numéro de FACTURE	<input type="text"/>
Montant	<input type="text"/> . <input type="text"/> €
Votre adresse mail	<input type="text"/>

Sur le portail présenté en exemple, nous suggérons l'affichage simultané du formulaire de saisie et d'une facture vierge qui servira d'aide à l'utilisateur pour la saisie des champs du formulaire.

Une autre solution consiste à faire apparaître explicitement sur les factures, les références exactes qui devront être saisis par les utilisateurs.

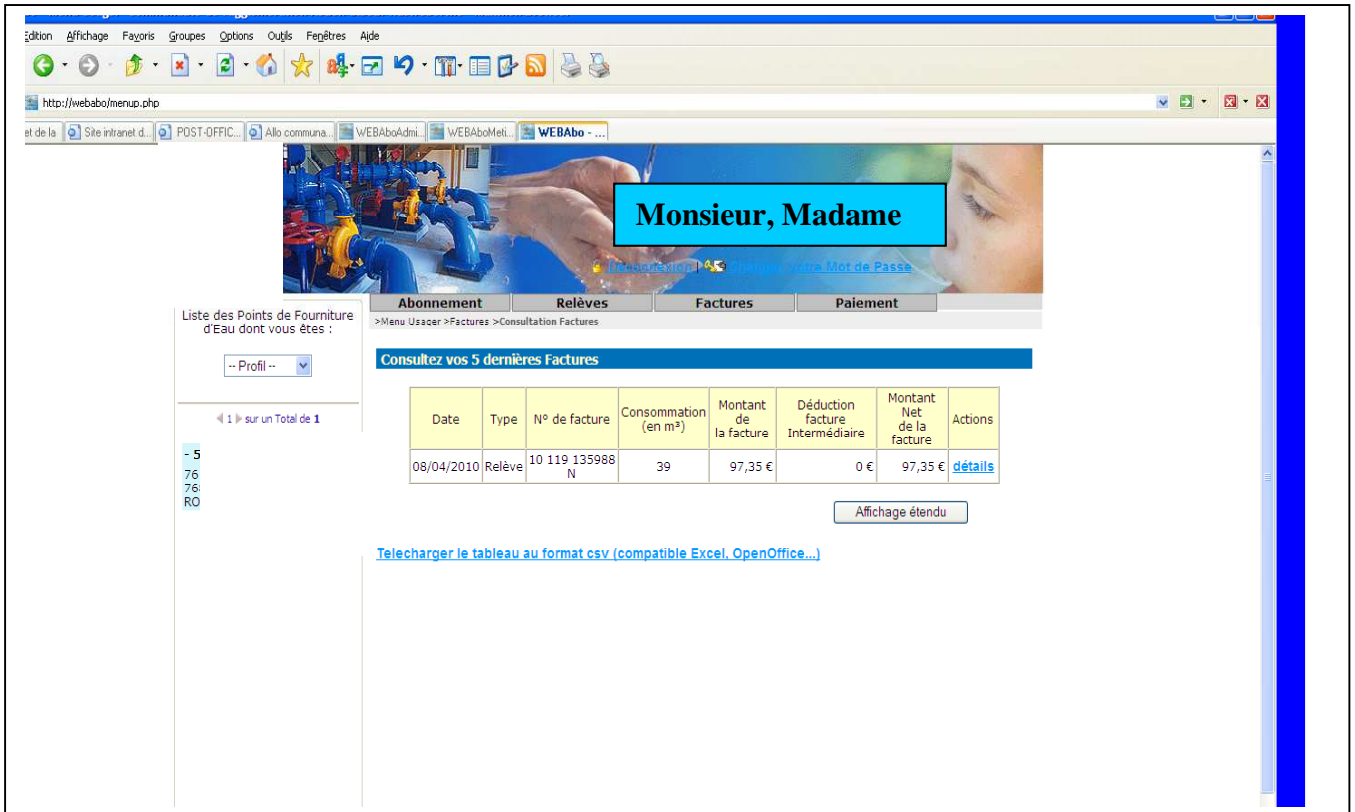
Après saisie par l'utilisateur, et après contrôle de présence et de cohérence, la collectivité enrichit l'URL aller des informations collectées dans le formulaire de saisie. La collectivité vérifie que toutes les valeurs sont enrichies avant transmission à TIPI. A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

ANNEXE 5

Compte usager :

Sur le principe des sites marchands, l'**usager après s'être identifié sur le site Web de la collectivité**, accède à son compte et visualise ses dettes restant dues et sélectionne celle qu'il souhaite payer.

Exemple non contractuel :



The screenshot shows a web browser window with the URL <http://webabo/menup.php>. The page features a navigation menu with tabs for 'Abonnement', 'Relèves', 'Factures', and 'Paiement'. A central banner reads 'Monsieur, Madame' with a 'Revenir à votre Mot de Passe' link. Below the banner, a section titled 'Consultez vos 5 dernières Factures' displays a table of bills. To the left, there is a sidebar with a dropdown menu for 'Profil' and a list of water supply points.

Date	Type	N° de facture	Consommation (en m³)	Montant de la facture	Déduction facture Intermédiaire	Montant Net de la facture	Actions
08/04/2010	Relève	10 119 135988 N	39	97,35 €	0 €	97,35 €	détails

[Télécharger le tableau au format csv \(compatible Excel, OpenOffice...\)](#)

Après sélection d'une dette à payer et confirmation par l'utilisateur de son choix de payer celle-ci, la collectivité enrichit des informations nécessaires l'URL aller et la transmet à. A réception, TIPI effectue ses contrôles pour permettre à l'utilisateur de payer sa dette par Internet.

La collectivité doit interfacier son portail avec son Système d'Information (SI) comptable afin de présenter à l'utilisateur les dettes émises à son encontre. **Cela sous-entend l'obligation** :

- de sécuriser les accès des usagers par Identifiant et mot de passe pour accéder aux dettes restant dues,
- de traiter l'URL retour transmise par TIPI en temps réel, en indiquant en correspondance de la dette payée via TIPI « ***paiement CB par Internet en cours de validation*** » et la rendre non sélectionnable ou en la retirant, de la liste des dettes proposée à la sélection de l'utilisateur,
- de gérer le délai de mise en ligne, qui correspond à la période pendant laquelle les factures sont payables en Régie. Dès lors que le tirage, émission des titres au comptable public, est effectué, ces factures ne doivent plus être sélectionnables par l'utilisateur pour le paiement sur Internet. En effet les factures ne doivent plus être payables à l'expiration de ce délai de mise en ligne. Ceci afin d'éviter le double paiement pour une même créance; d'une facture via TIPI et d'un titre de recette pour cette même facture.